



COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

**À DROIT DE CITÉ CETTE SEMAINE
POUR OU CONTRE LA SÉLECTION DES IMMIGRANTS AU QUÉBEC ?**

Montréal, le 29 janvier 2014 – Ce mercredi 29 janvier à **Droit de Cité**, l'émission de débat diffusée devant public tous les mercredis à 19 h sur les ondes de CIBL 101,5 Montréal, le thème de la joute oratoire est : **Pour ou contre la sélection des immigrants au Québec?**

L'animateur: Guillaume Touzel-Bond

Les membres du jury: M^e Patrick Fernandez, membre du Barreau du Québec, Alexandre Morin, président de l'Association des étudiants en droit de l'Université de Montréal et Christiane Campagna, guide-animatrice au musée d'archéologie et d'histoire Pointe-à-Callière et co-réalisatrice et co-animatrice de l'émission Tradosphère à CIBL 101,5 Montréal.

Les équipes: Stéphanie Dubé-Desrosiers, étudiante au baccalauréat en droit et M.Sc en gestion du développement international et action humanitaire à l'Université Laval, et Olivier Hachez-Rivas, étudiant au baccalauréat en droit à l'Université Laval, affrontent Alexandre Gratton, étudiant au baccalauréat en journalisme à l'UQÀM, et Émile Langlois-Vallière, étudiant en études internationales à l'Université de Montréal.

L'invitée-expert: Micheline Labelle, professeure titulaire à la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté, département de sociologie à l'Université du Québec à Montréal.

L'émission **Droit de Cité** est coproduite par la station CIBL 101,5 Montréal, le Barreau du Québec et la Clinique juridique Juripop, en partenariat avec le magazine Faits et causes.

Contexte du thème de cette semaine

En vertu de l'article 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la compétence en matière d'immigration est partagée entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec. Les deux entités ont conclu en 1991 l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, aussi appelé Accord Gagnon-Tremblay-McDougall, qui établit le partage des responsabilités entre les deux gouvernements. Selon le plan d'immigration, « la part des personnes immigrantes admises découlant de la sélection québécoise devrait être de l'ordre de 70% du total des admissions. La part de l'immigration économique devrait représenter 65% de l'ensemble de l'immigration. Enfin, la proportion de personnes immigrantes connaissant le français au moment de leur admission s'établirait à 53% du volume global. » Devrait-on prioriser certaines catégories d'immigrants par rapport à d'autres au Québec ? Doit-on prioriser ceux qui ont une bonne connaissance du français ? La sélection est-elle bénéfique ou non pour l'intégration des immigrants ?

Pour les détails de l'émission **Droit de Cité** et pour voter : www.droitdecite.info

Suivez l'émission sur www.facebook.com/droitcite

- 30 -

Renseignements :

Martine Meilleur
Barreau du Québec
(514) 954-3489
medias@barreau.qc.ca

Valérie Crête
CIBL 101,5 Montréal
(514) 526-2581, poste 259
administration@cibl1015.com

Annie-Claude Trudeau
Faits et Causes
(450) 845-1637
redaction@faitsetcauses.com



Facebook www.facebook.com/DroitCite



Twitter @DroitCite